

VILLE DE
PROVINS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA SEANCE
DU VENDREDI 26 AVRIL 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le vendredi 26 avril à 19h, les membres composant le Conseil Municipal de Provins se sont réunis à la mairie, sur la convocation et sous la présidence du Maire.

Etaients présents	M. LAVENKA, M. JEUNEMAITRE, Mme CANAPI, M. PATRON, M. MARCHAND, Mme BAALI-CHERIF, M. PERRINO, Mme RAMEAUX, Mme ROUYEYRE, Mme MARTIN, M. BENECH, M. PERCHERON, M. GAUFILLIER, Mme OCANA, M. DEMAISON, Mme SPARACINO, Mme MAHIEU, M. VAUVRE, M. GRAJQEVCI, M. RAFIK, Mme ENAMA, M. BOUDIGNAT, Mme PETROFFE, M. DELVAUX, Mme PINEAU-LUMONI, M. HAMMOUMI
Excusé(s) représenté(s)	Mme PRADOUX, adjointe, par M. MARCHAND Mme CAMUSET, conseillère municipale, par M. PERRINO M. JIBRIL, conseiller municipal, par M. JEUNEMAITRE M. ROUSSEAU, conseiller municipal, par M. PATRON Mme DAMEME, conseillère municipale, par Mme MARTIN Mme HOTIN-LETANG, conseiller municipal, par Mme RAMEAUX Mme MORIN, conseillère municipale, par Mme CANAPI
Excusé(s) non Représenté(s)	/
Absent(s)	/
Secrétaire de séance :	Mme ENAMA

. Nombre de Conseillers en exercice :	33.
. Nombre de Conseillers présents :	26.
. Nombre de Conseiller(s) représenté(s) :	7.
. Nombre de Conseiller(s) excusé(s) non représenté(s) :	0.
. Nombre de Conseiller(s) absent(s) :	0.
. Date de la convocation : 19.04.2024	

---oooOooo---

N° 2024.30

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2023
Budget Principal – Budget annexe de l'Assainissement

La séance continuant,

Le Maire expose au Conseil :

- Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence du doyen de l'assemblée, pour délibérer sur le Compte Administratif 2023 dressé par le Maire,
- Après s'être fait présenter le Compte Administratif de l'exercice considéré,

Le Conseil Municipal, le Maire entendu et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité : (32 voix "pour"), le Maire ne participant pas au vote :

- ⇒ De donner acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi qu'il suit dans les documents annexés à la présente,
- ⇒ De constater, aussi bien pour la comptabilité principale que chacune de la comptabilité annexe (assainissement), les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire des différents comptes.
- ⇒ De reconnaître la sincérité des restes à réaliser.
- ⇒ D'autoriser le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous actes aux effets ci-dessus.

**Ainsi fait et délibéré,
Pour expédition conforme,**

Le Maire,


Olivier LAVENKA

La présente décision, qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès de la Mairie, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Acte déclaré exécutoire après affichage le 02.05.2024 Réception à la Préfecture de Seine et Marne, le 02.05.2024


Olivier Lavenka
O. LAVENKA

ARRETE - SIGNATURES - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'ASSAINISSEMENT 2023

Nombre de membres en exercice : 33
Nombre de membres présents (1) : 33
Nombre de suffrages exprimés : 32
VOTES : Contre : /
Pour : 32
Abstentions : /

Présenté par le Maire,
A Provins, le 26.04.2024



Olivier LAVENKA

délibéré par l'assemblée délibérante réunie en session ordinaire
A Provins, le 26.04.2024

Date de la convocation : 19 sk 2024

*Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture, le
et de la publication le*

(1) ou représentés

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'ASSAINISSEMENT 2023

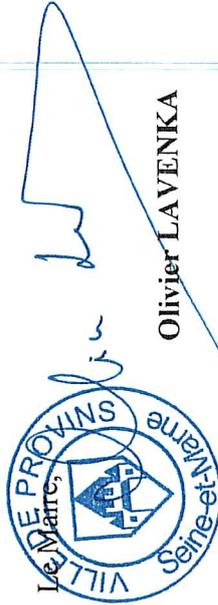
PRENOMS - NOMS	POUR	CONTRE	ABSTENTION	PRENOMS - NOMS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
Olivier LAVENKA	Signature	Signature	Signature	Laurent DEMAISON	Signature		
Eric JEUNEMAITRE	Signature			Virginie SPARACINO	Signature		
Marie-Pierre CANAPI	Signature			Isabelle MAHIEU	Signature		
Hervé PATRON	Signature			Wilfried VAUVRE	Signature		
Delphine PRADOUX / <i>Alexandra</i>	Signature			David ROUSSEAU / <i>H. PATRON</i>	Signature		
François MARCHAND / <i>MARCOUD</i>	Signature			Valentin GRAJQEVCI	Signature		
Chérifa BAALI-CHERIF	Signature			Marie DAMEME / <i>J. MARTIN</i>	Signature		
Fabien PERRINO	Signature			Mohamed RAFIK	Signature		
Christine RAMEAUX	Signature			Julie HOTIN-LETANG / <i>K. RAUENY</i>	Signature		
Jocelye ROUYEYRE	Signature			Augustine ENAMA	Signature		
Josiane MARTIN	Signature			Manon MORIN / <i>M. CHIFFE</i>	Signature		
Sylviane CAMUSET / <i>PERDIO</i>	Signature			Patrice BOUDIGNAT	Signature		
Jérôme BENECH	Signature			Frédérique PETROFFE	Signature		
Abdelhafid JIBRIL / <i>J. SORRELLA</i>	Signature			Jean-Philippe DELVAUX	Signature		
Bruno PERCHERON	Signature			Nkambi PINEAU-LUMONI	Signature		
Dominique GAUFILLIER	Signature			Anas HAMMOMI	Signature		
Joséfa OCANA	Signature			TOTAL	32		

ARRETE - SIGNATURES - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Nombre de membres en exercice : 33
Nombre de membres présents (1) : 33
Nombre de suffrages exprimés : 32
VOTES : Contre : /
Pour : 32
Abstentions : /

Présenté par le Maire,

A Provins, le 26 ou 2024



Olivier LAVENKA

délibéré par l'assemblée délibérante réunie en session ordinaire

A Provins, le 26 ou 2024

*Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture, le
et de la publication le*

Accusé de réception en préfecture
077-217703792-20240426-DEL-202430-DE
Date de télétransmission : 02/05/2024
Date de réception préfecture : 02/05/2024

Date de la convocation : 19 ou 2024

(1) ou représentés

Le Compte Administratif 2023 :

Note de présentation du Compte administratif 2023 *conformément aux articles L2313-1 et L3313-1 du CGCT*

Le Compte Administratif est la photographie de la réalisation du budget au 31 décembre de l'année.

Les informations financières et fiscales de la commune sont retracées dans les ratios ci-dessous :

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE)	12 394
Nombre de résidences secondaires (article R.2313-1 <i>in fine</i>) (fiche individuelle DGF)	194
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel adhère : Communauté de Communes du Provenois	

Informations fiscales				réf fiche individuelle 2023	
Potentiel fiscal et financier		Valeurs par hab.		Moyennes nationales de la strate	
Fiscal	Financier	(population DGF)		Fiscal	Financier
10 497 543	12 219 092	833,932555	970,693680	1 120,92	1 202,27

Informations financières - RATIOS		Valeurs Communales	Moyennes nationales de la strate (données 2021)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	1 478	1 099
2	Produit des impositions directes/population	562	594
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	2 131	1 305
4	Dépenses d'équipement brut/population	520	297
5	Encours de dette/population	1 534	829
6	DGF/population	139	170
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement	61,9	60,4%
8	Dépenses de fonct. Et remb. Dette en capital/recettes réelles	77,09	91,0%
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement	24,4	22,8%
10	Encours de la dette/recettes de fonctionnement (2)	72,0	63,5%

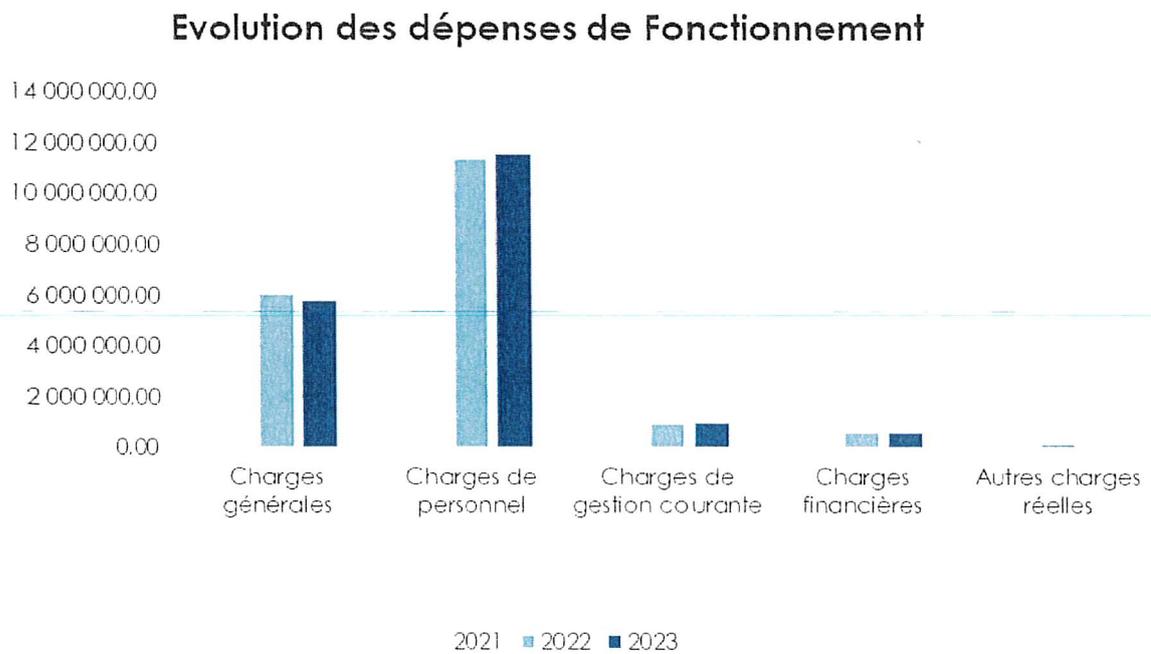
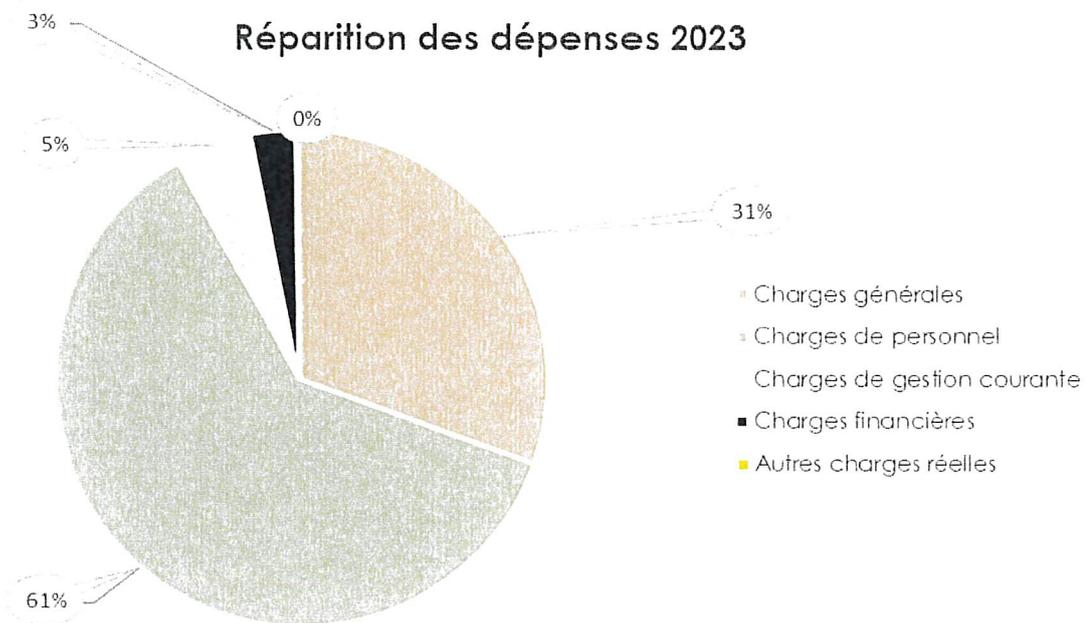
Le compte administratif présente le bilan de l'année écoulée (2023).

Il décrit les opérations effectuées en fonctionnement et investissement, tant en dépenses qu'en recettes.

La section de fonctionnement et d'investissement en vue d'ensemble :

Dépenses de Fonctionnement	CA 2023	Recettes de Fonctionnement	CA 2023
Opérations réelles	18 806 068,90	Chapitre 002, Résultat de fonctionnement reporté	5 566 281,06
		Opérations réelles	21 258 844,44
<i>SOUS TOTAL</i>	18 806 068,90	<i>SOUS TOTAL</i>	26 825 125,50
<i>SOUS TOTAL Opérations d'ordre</i>	395 406,18	<i>SOUS TOTAL Opérations d'ordre</i>	195 306,72
TOTAL	19 201 475,08	TOTAL	27 020 432,22
Dépenses d'investissement	CA 2023	Recettes d'investissement	CA 2023
Chapitre 001, Déficit d'investissement reporté	2 883 779,35	Chapitre 001, Excédent d'investissement reporté	
Opérations réelles	6 470 166,31	Chapitre 1068, Couverture du déficit	2 259 939,40
Restes à réaliser	4 323 967,89	Opérations réelles	6 538 014,26
		Restes à réaliser	2 486 436,74
<i>SOUS TOTAL</i>	13 677 913,55	<i>SOUS TOTAL</i>	11 284 390,40
<i>SOUS TOTAL Opérations d'ordre</i>	292 717,14	<i>SOUS TOTAL Opérations d'ordre</i>	492 816,60
TOTAL	13 970 630,69	TOTAL	11 777 207,00

Ces dépenses se décomposent de la manière suivante :



- **5 746 812.57 € de charges de gestion (chapitre 011)** correspondant aux frais de gestion et prestations confiées à l'entreprise, achats de fournitures, fluides, maintenance, entretien...

En baisse de 258 000 € (-4.30%) cumulant :

- ✓ Une baisse de 459 000 € de fluides
Ont été dépensés en 2023 :
 - 179 400 € d'eau (-12% : 24 000 €)
 - 788 300 € d'électricité (-7% : 62 000 €)
 - 244 600 € de chauffage (-60% : 373 000 €)
- ✓ Une augmentation sur les autres dépenses due à l'augmentation des coûts et une reprise « normale » d'activités touristiques et culturelles après 2 ans d'années de Covid

Quelques exemples de dépenses 2023 :

- 318 000 € de fournitures (+6.7% : 20 200 €)
- 278 400 € pour les repas scolaires (+25% : 55 500 €)
- 272 000 € pour l'entretien de la voirie (+25% : 56 000 €)
- 162 000€ pour l'entretien des bâtiments (+26% : 33 500€)
- 249 800 € de prestations de nettoyage (+ 11% : 25 500 €)
- 134 400 € d'assurances (+162 % : 83 000€)
- 117 800 € sur les transports scolaires (+4.20% : 4 800€)
- 71 500 € d'affranchissement (+3% : 2 100€)

- **11 526 675.84 € de masse salariale (chapitre 012)**

L'état du personnel est annexé au ROB, au Budget et au Compte Administratif

En augmentation de 2% (207 000 €) par rapport à 2022, suite à :

- ✓ Les revalorisations du SMIC (+1.81% au 1^{er} janvier et +2.22% au 1^{er} mai)
- ✓ La revalorisation de l'indice 100 (+1,5 % au 1^{er} juillet)
- ✓ La revalorisation des échelles indiciaires
- ✓ la consolidation des avancements de grades et échelons 2023
- ✓ les départs et recrutements prévus
- ✓ les heures supplémentaires (393 000 €)

Impact également sur le chapitre 65 pour l'augmentation réglementaire des taux de cotisation en découlant.

- **15 010 € d'atténuation de charges (chapitre 014) :** dégrèvement de taxes

- **941 076.05 € d'autres charges de gestion courante (chapitre 65) :**

En augmentation de 61 800 € notamment pour :

- ✓ + 41 047 € de participation versée au SIVOS 5(+43%)
- ✓ + 11 775 € de participation au SDIS (+7%)
- ✓ + 4 717 € d'augmentation réglementaire des taux de cotisation sur la masse salariale (+2.62%)

Ce chapitre regroupe les contributions, subventions et autres dépenses courantes :

- ✓ 137 000 € pour le SIVOS et 20 500 € pour le fonctionnement du gymnase
- ✓ 17 100 € pour Initiative 77
- ✓ 100 000 € de participation à Sainte Croix
- ✓ 183 660 € de contributions au SDIS
- ✓ 251 706.21 € de subventions aux associations, coopératives scolaires et CCAS
- ✓ un reliquat de 365 € pour 7 bourses sportives féminines, (51 en tout)
- ✓ 15 000 € pour 10 dossiers d'aides au ravalement

- ✓ 185 000 € d'indemnités et cotisations des élus
- ✓ - 13 700 € d'admissions en non valeurs et remises gracieuses
- ✓ 10 200 € de renouvellement de licences

- **561 946.21 € de frais financiers (chapitre 66)** correspondant au remboursement des intérêts.

Au 31 décembre 2023, l'encours de dette est de 19 315 765.18 €, pour un remboursement du capital de 2 068 407.68 €.

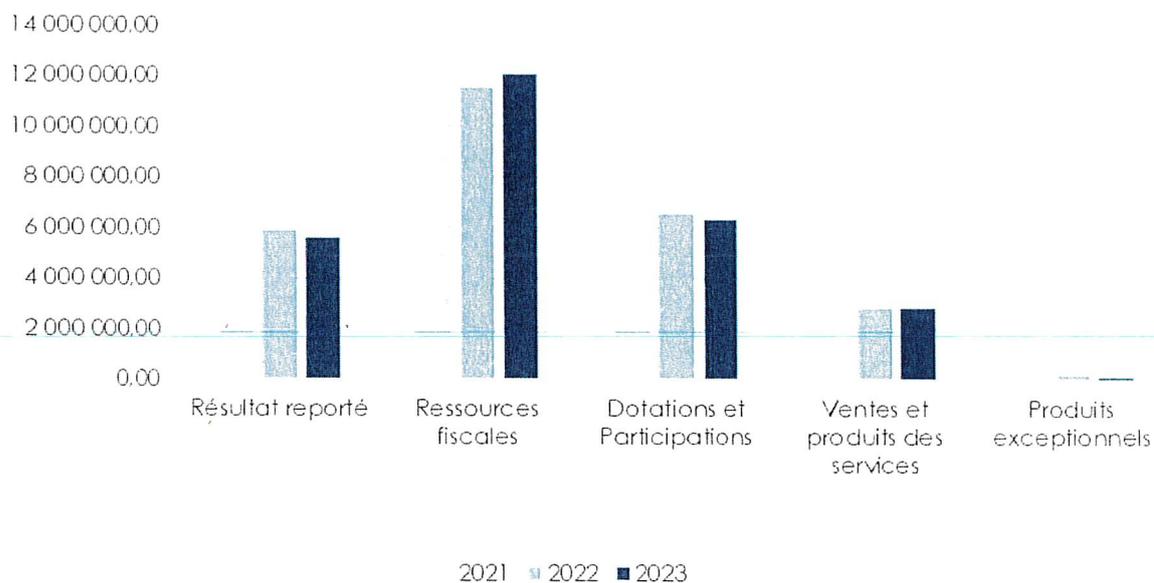
- 14 548.23 € de charges exceptionnelles et dotations (chapitres 67 / 68)
Constitution d'une provision pour créances douteuses et régularisations diverses

En face de ces dépenses, les **recettes réelles 26 825 125.50 €** :

Répartition des recettes 2023



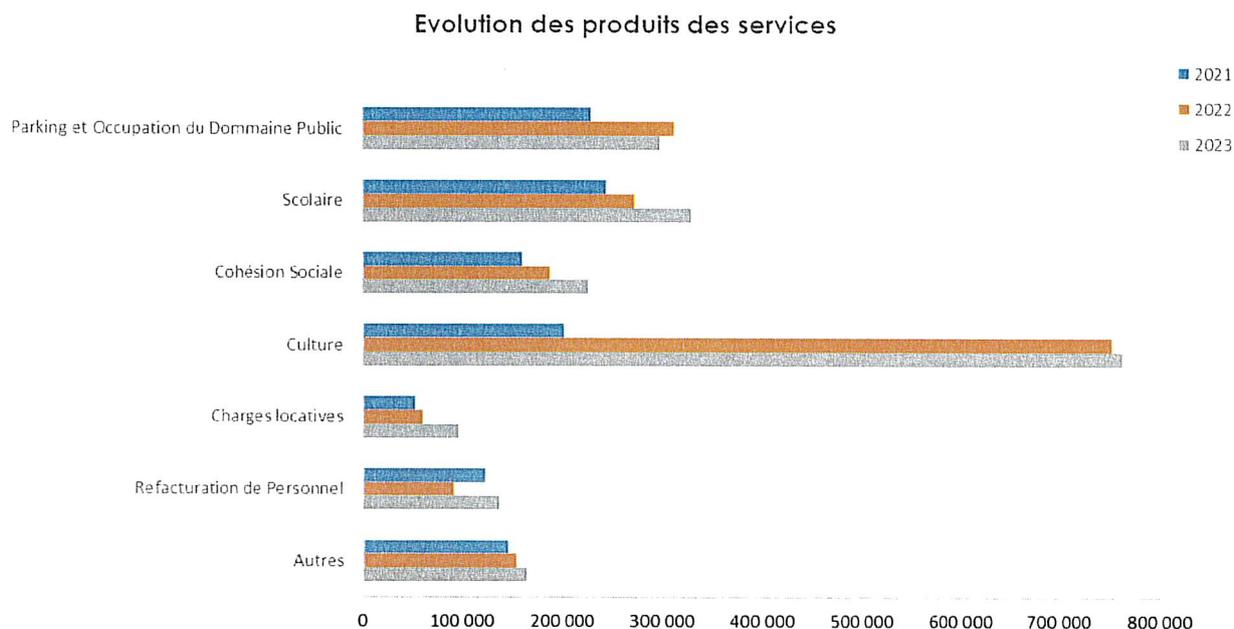
Evolution des recettes de Fonctionnement



- **32 185.60 € d'atténuation de charges (chapitre 013)**, concernent principalement des remboursements de personnel (maladie, assurance...)

- **2 016 829.04 € de produits des services (chapitre 70) :**

En augmentation de 188 000 € grâce à la reprise d'activités normales.



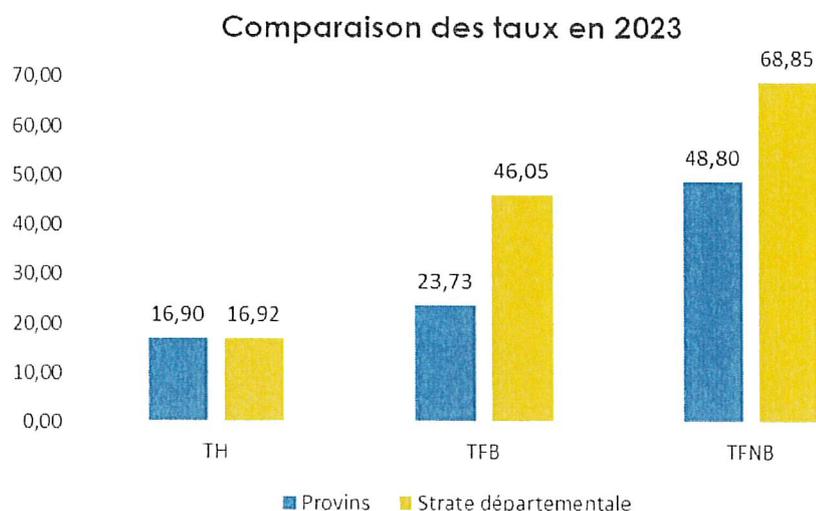
✓	<i>Recettes de parking et occupation domaine public</i>	298 158.46 €
✓	<i>Centre Culturel, musée, médiathèque...</i>	305 509.37 €
✓	<i>Fête médiévale, dernière en 2019</i>	458 622.70 €
✓	<i>Crèches et activités de la Maison des Quartiers</i>	227 230.21 €
✓	<i>Prestations scolaires</i>	329 055.44 €
✓	<i>Mises à disposition de personnel</i>	136 629.91 €
✓	<i>Refacturation de charges aux locataires</i>	96 990.97 €
✓	<i>Autres produits</i>	164 631.98 €

- **4 137 777.75 € d'impôts et taxes (chapitre 73)**

En augmentation de 24 100 € (+0.58%)

- ✓ 2 658 310.75 € d'A.C. (Attribution de compensation) de la CC du Provinois
- ✓ 1 213 060 € de FSRIF (Fonds de Solidarité des communes de la Région Ile de France)
- ✓ 163 463 € du FNPIC (Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales)
- ✓ 102 944 € du FNGIR (Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources)

- **7 896 156.76 € fiscalité locale (chapitre 731)**, en augmentation de 510 509.6 € (+6.91%) grâce à la dynamique des bases :
 - **7 079 778 € de fiscalité locale**, à taux constant



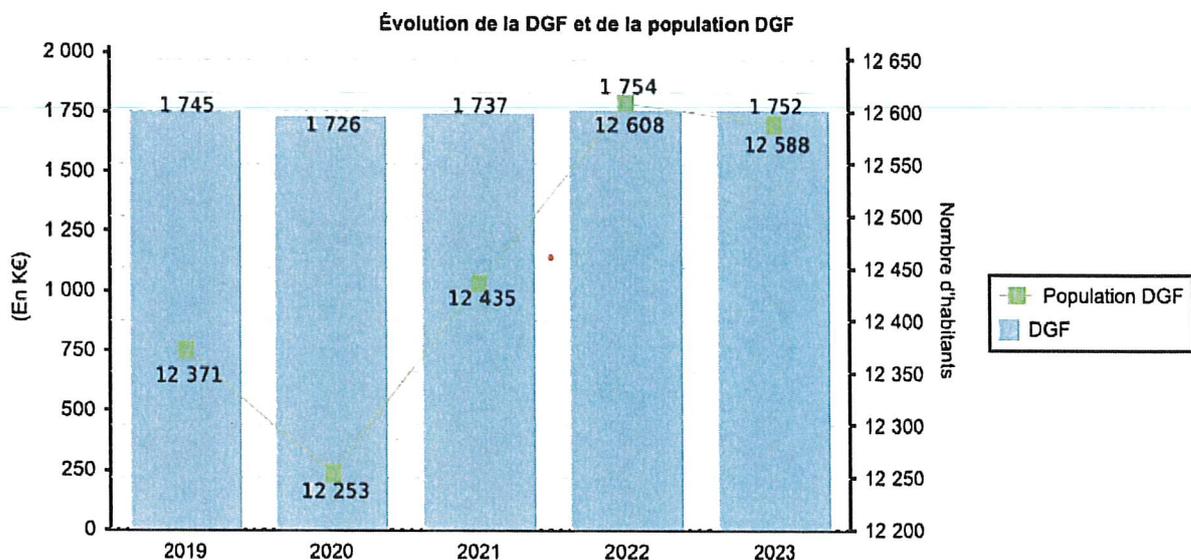
- ✓ 398 876 € de taxes sur l'électricité
- ✓ 409 866 € de taxes additionnelles sur les droits de mutation
- ✓ 7 034 € de taxes locales sur la publicité

- **6 290 066.02 € de dotations, subventions et participations (chapitre 74), en baisse de 241 883.57 €**

(Encaissement de 348 701 € de filet sécurité inflation en 2022, solde de 102 401 € en 2023)

Les principales dotations sont les suivantes :

- ✓ 2 131 480 € DSU (Dotation de Solidarité Urbaine) + 54 782 € (+2.64%)
- ✓ 1 752 318 € DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) – 1 983 € (-0.11%)



- ✓ 556 008 € DSR (*Dotation de Solidarité Rurale*) + 46 539 € (+9.13%)
- ✓ 333 390 € DNP (*Dotation Nationale de Péréquation*) + 13 939 € (+4.36%)
- ✓ 118 198 € Compensations de l'Etat + 9 778 € (+9%)
- ✓ 67 474 € DGD (*Dotation Générale de Décentralisation*) – 22 400 € (-25%)
- ✓ 36 996 € DCRTP (*Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle*) =
- ✓ 12 143 € de FDTP + 364 € (+3.1%)
- ✓ 47 025 € de FCTVA
- ✓ 40 817 € de dotations pour les titres sécurisés et le recensement + 10 394 € (+34%)
- ✓ 102 401 € de solde du filet sécurité inflation

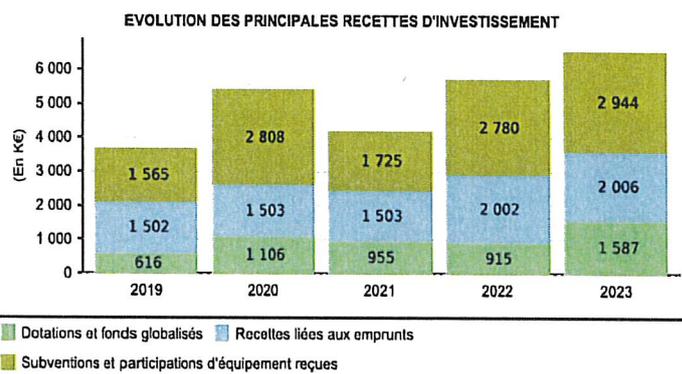
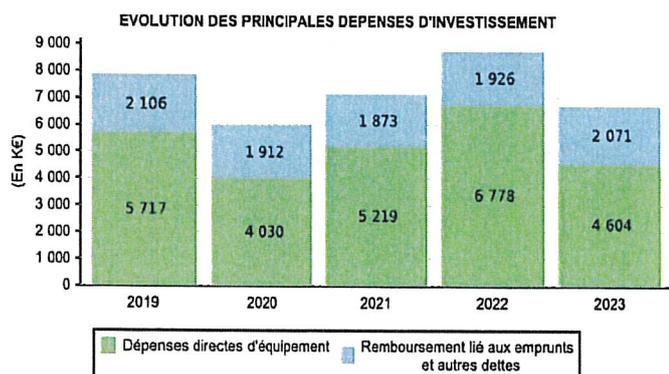
- ✓ 862 483 € de la CAF *pour les crèches et les activités de la Maison des Quartiers*
- ✓ 132 700 € du Département *pour les crèches, CCSSA, Musée et Fête Médiévale*
- ✓ 57 000 € de l'ASP (*Agence de service et de paiement*), Préfecture et autres organismes
- ✓ 36 190 € de contributions des communes extérieures pour les frais de scolarité
- 5 000 € de la Région

- **812 582.87 € de produits de gestion courante (chapitre 75)** en baisse de 182 435 € (*Liquidation de fin de contrat P3 Dalkia sur le gros entretien et renouvellement en 2022 pour 218 000 €*)
 - ✓ la part salariale des **chèques déjeuners** : 121 700 €
 - ✓ les redevances (gaz et électricité) : 13 800 €
 - ✓ les **loyers** des salles et bâtiments communaux mis en location: 622 484.50€ + 50 000 € (+9%)
 - ✓ *Rue du colonel Beltrame, des anciens logements de fonction dans les écoles (rue des Marais, rue Pierre Ypres, Avenue de la Voulzie), Cour des Bénédictins, 21 rue du Palais, Pôle emploi...*
 - ✓ les remboursements d'assurance, condamnations ... : 53 300 €

- **73 246.40 € de produits exceptionnels (chapitre 77)**, concernant des régularisations d'écritures sur année antérieure

En investissement, montant total des dépenses 13 970 630.69 € (dont restes à réaliser de 4 323 967.89 €) :

- 2 883 779.35 € de déficit de 2022
- 2 070 558.17 € de remboursement de dette et caution
- 292 717.14 € d'opérations d'ordre
- 4 399 608.14 € de travaux et matériels, dont 1.455 128.39 € restent à la charge de la commune après déduction des subventions



- ✓ Des travaux :
 - Sur les monuments historiques
 - La Poursuite des programmes 2017 à 2020 de la Convention Patrimoine (Ste Croix, Remparts et St Quiriace) : 650 000 €
 - 46 000 € pour des travaux de mise en conformité, accessibilité, sécurité ...
 - Voirie : 382 000 €
 - Eclairage public : 78 000 €
 - Vidéo protection : 620 000 €
 - Sur les bâtiments sportifs :
 - 742 000 € Réhabilitation du gymnase COSEC
 - 163 000 € de modernisation d'éclairage (R Vitte, Skate Park ...)
 - 75 000 € pour les tennis couverts
 - Sur les bâtiments scolaires, 90 000 € pour des travaux de mise en conformité, accessibilité, sécurité ...
 - Sur l'Hôtel de Ville : 497 000 €
 - Sur l'Agence Pôle Emploi : 335 000 €
- ✓ Du matériel informatique, câblage, et mobilier pour les écoles et les services de la collectivité : 95 000 €
- ✓ Les vitrines réfrigérées pour la Halle du marché : 116 000€
- ✓ Des véhicules et du matériel pour les services : 210 000 €

✓ **Des subventions ont été encaissées à hauteur de 2 944 479.75 € dont :**

- 652 300 € du Département
- 217 300 € de la Région
- 359 000 € de la DRAC
- 630 600 € de la DSIL
- 315 300 € de DETR
- 156 000 € du FNADT
- 439 400 € de l'Etat
- 114 000 € des Chambres consulaires
- 57 000 € autres financeurs

Et **2 486 436.74 € de restes à réaliser** sur des subventions attendues et notifiées.

Au total la ville a clôturé son exercice 2023 avec un résultat excédentaire de 5.625 M€ (+ 7.819 M€ en fonctionnement et – 2.193 M€ en investissement)

Le Compte Administratif 2023 du Budget Assainissement :

EXPLOITATION					
DEPENSES			RECETTES		
617	Contrôle et suivi DSP	16 538,00	70611	Part communale de la surtaxe	104 584,89
6215	Refacturation de personnel	50 000,00	741	Prime d'épuration	33 993,11
627	Frais bancaire	400,00	7568	Redevance sur matières de vidange et curage	27 928,35
65112	Inérêt	9 576,87	7581	FCTVA	1045,28
6811	Amortix	337 589,82	7711	Pénalités	27 825,54
			777	Amort subv	159 931,11
			902	Résultat 2022	1 144 882,20
		414 102,29			1 499 910,26

E NVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
2315 - 256	Programme d'assainissement 2021	29 843,56			
2315 - 262	Programme d'assainissement 2022	70 200,00			
2315 - 257	Etude et travaux SDA	228 990,54	13111	AESN	14 813,00
2313	Travaux STEP	33 222,00			
2031	Etude RSDE et SDA	27 772,80			
2158	Caméra	2 614,26			
1641	Dette	4 530,80	10222	FCTVA	43 185,40
139...	Amort subv	159 931,11	23...	Amortix	337 589,82
			1641	Emprunt d'équilibre	400 000,00
			902	Résultat 2022	1 306 032,60
	<i>Sous total</i>	557 105,07		<i>Sous total</i>	1 306 032,60
	<i>Restes à réaliser</i>	215 504,62		<i>Restes à réaliser</i>	43 775,00
		772 609,69			1 354 807,60

En investissement,

- **557 105.07 € de dépenses d'investissement** dont
 - 329 034.10 € de travaux d'assainissement (*dont rues des Porcelets, du Val, Avenue Alain Peyrefitte...*) et travaux de mise en conformité
 - 33 222 € de travaux de toiture de la Station d'épuration
 - 27 772.80 € d'étude d'initialisation du diagnostic permanent
 - 2 614.26 € pour une caméra d'inspection
 - 4 530.80 € de remboursement de capital
 - 159 931.11 € d'opérations d'ordre (amortissements)
- **215 504.62 € de restes à réaliser**
- **1 306 032.60 € de recettes d'investissement** dont
 - 14 813 € de subventions de l'Agence de l'eau

- 43 166.40 € de FCTVA
 - 337 589.62 € d'opérations d'ordre (amortissements)
 - 400 000 € d'emprunt mis en place auprès de La Banque Postale (3.90% sur 25 ans)
 - 510 463.58 € d'excédent de 2022
- **48 775 € de restes à réaliser**

En fonctionnement,

- Le budget de fonctionnement constate essentiellement les opérations d'ordre relatives aux amortissements et :
- **En recettes** : l'encaissement
 - de la surtaxe (104 584.69 €),
 - des primes d'épuration (33 993.11 €),
 - des versements de produits de curage et matière de vidange (27 928.35 €),
 - du FCTVA (1 045.26 €)
 - des pénalités de retard facturées (27 825.54 €).
- **En dépenses** :
 - mission de contrôle de suivi de la DSP (16 536 €),
 - refacturation du personnel du budget Principal (50 000 €),
 - frais bancaires pour la mise en place du prêt (400 €),
 - 9 576.67 € d'intérêts de la dette.

Ce budget annexe de l'assainissement clôture son exercice 2023 avec un **résultat excédentaire** cumulé de 1 668 005.88 € : 1 085 807.97 € en fonctionnement et 582 197.91 € en investissement.

LEXIQUE

AC	Attribution de compensation de la CCDP
CET	Compte Epargne Temps
CCDP	Communauté e Communes du Provinois
DCRTP	Dotaton de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle
DETR	Dotaton d'Equipement des Territoires Ruraux
DGF	Dotaton Globale de Fonctionnement
DNP	Dotaton Nationale de Péréquation
DRAC	Direction Régionale des Affaires Culturelles
DSIL	Dotaton de Soutien à l'Investissement Local
DSR	Dotaton de Solidarité Rurale
DSU	Dotaton de Solidarité Urbaine
FAC	Fonds d'Aménagement Communal
FNADT	Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire
FNGIR	Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources
FNPIC	Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales
FSRIF	Fonds de Solidarité des communes de la Région Ile de France
GPEC	Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences
GVT	Glissement Vieillesse Technicité
ICNE	Intérêts Courus Non Echus
ORT	Opération de Revitalisation de Territoire
PCS	Plan Communal de Sauvegarde
RSDE	Recherche et Réduction des rejets de Substances Dangereuses dans l'Eau
SIVOS	Syndicat Intercommunal à VOcation Scolaire
SDIS	Service Départemental d'Incendie et de Secours